

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**

**M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 277**

***RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 261***

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Plan d'urbanisme numéro 261 le 5 février 2024 ;

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 261 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a demandé par résolution, sous le numéro 141023, à la MRC de modifier son schéma d'aménagement pour inclure la totalité du lot 4 237 614 dans l'affectation agricole ainsi que de l'exclure de son périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** la MRC de la Jacques-Cartier à adopter le 21 février 2024 le Règlement numéro 07-2023 qui vise à permettre une inclusion en zone agricole permanente de la partie du lot 4 237 614 située en bordure du boulevard Valcartier, d'une superficie d'environ 1 500 mètres carrés, actuellement située hors de la zone agricole, afin que ledit lot soit contenu dans son intégralité en zone agricole permanente ;

**ATTENDU QUE** la municipalité à l'obligation de mettre à jour son Plan d'urbanisme #261 pour être en conformité avec le Schéma d'aménagement de la Jacques Cartier;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Raymond Bureau

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par la conseillère Dorothy Noël, appuyé par le conseiller Thomas Lavalée et résolu à l'unanimité qu'il soit, par le présent Règlement, décrété et statué comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

La carte « Plan d'affectation des sols » de l'annexe 1 du Plan d'urbanisme #261 est modifiée de façon à agrandir l'affectation agricole A-2 à même la zone U-1 pour que la zone A-2 couvre l'intégralité du lot 4 237 614, tel qu'apparaissant à l'annexe A du présent règlement.

L'annexe « A » joint au présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 18<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2024.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Avis de motion : 3 juin 2024*

*Adoption projet de règlement : 3 juin 2024*

*Consultation publique : 18 juin 2024*

*Adoption du règlement : 18 juin 2024*

*Avis de promulgation : 19 juin 2024*

Annexe A

Carte des affectations des sols - AVANT



Annexe A

Carte des affectations des sols - APRÈS

